BULLETIN DE PAIE

EN EUROS

LA FOURCHE 60 AVENUE LUCIE AUBRAC 93190 LIVRY GARGAN

N° SIRET: 83976506200022

N° APE: 4791B

CONVENTION COLLECTIVE : ENTREPRISES DU COMMERCE À

DISTANCE



CODE DE VÉRIFICATION: 930202

DÉBUT DE PÉRIODE 01 NOVEMBRE 2019
FIN DE PÉRIODE 30 NOVEMBRE 2019
DÉBUT DU CONTRAT 01 JUILLET 2019
DATE D'ANCIENNETÉ 01 JUILLET 2019
N° DE SÉCURITÉ SOCIALE 101109527706285

MATHYS SIMION 6 RUE PABLO RÉJAS 95200 SARCELLES

CLASSIFICATION: APPRENTI MINIMUM COEFFICIENT: 654,12
CATEGORIE: EMPLOYÉ - A - D
EMPLOI: DÉVELOPPEUR APPRENTI MINIMUM COEFFICIENT: 654,12
RÉMUNÉRATION TOTALE DU MOIS: 410,73
DUREE MENSUELLE: 151.67 h
TAUX HORAIRE: 2,7081

-4	BASE	PART EMPLOYÉ		EMPLOYEUR	CALENDRIER	
DÉSIGNATION		TAUX OU % MONTANT		MONTANT	01/11/2019 AU 30/11/2019	
Salaire de base	151,67	2,7081	410,73		JOUR	EVÉNEMENT
Rémunération brute (1)			410,73		V 01	JF
Santé					S 02 D 03	
Assurance maladie			1	28,75	L 04	
Mutuelle Forfait Alan			25,00	25,00	M 05	
Prévoyance Alan Tranche A	410,73			3,66	M 06 J 07	
Accident du travail - Maladies professionnelles	410,73			6,57	V 08	
Retraite					S 09	
Sécurité sociale plafonnée			1	35,12	D 10	
Sécurité sociale déplafonnée				7,80	L 11	JF
Complémentaire Tranche 1				24,69	M 12 M 13	
Famille	410,73			14,17	J 14	
Assurance Chômage					V 15	
Chômage	410,73	0,000		17,25	S 16 D 17	
Autres contributions dues par l'employeur				3,97	L 18	
Exonérations de cotisations employeur				-132,01	M 19	
TOTAL COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SALARIALES (4)			25,00		M 20 J 21	
TOTAL COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS PATRONALES				34,97	V 22	
Frais transport public	75,20	0,5000	37,60		S 23	
Indemnités non soumises (2)			37,60	1	D 24	
,			, , ,		L 25	
					M 26	
					M 27 J 28	
					V 29	
					S 30	
					JF	JOUR FÉRIÉ

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU 423,33						DU MOIS
IMPÔT SUR LE REVENU	BASE	TAUX NON PERSONNALISÉ MONTANT		MONTANT	DONT ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION LIÉE À LA SUPPRESSION DES COTISATIONS CHÔMAGE ET MALADIE	
Impôt sur le revenu prélevé à la source (5)	0,00		0,00%	0,00	TOTAL VERSÉ PAR L'EMPLOYEUR	402.20
NET PAYÉ (1) + (2) - (3) - (4) - (5) EN EUROS	VIREMENT		423,33		ALLÈGEMENT DE COTISATIONS EMPLOYEUR	483,30 164,05
DATE DE PAIEMENT 30 NOVEMBRE 2019					NET IMPOSABLE	410,73

	ACQUIS	PRIS	SOLDE	(
CP N-1	0,00	0,00	0,00	(
CP N	10,41	0,50	9,91	t

COMMENTAIRES

Cumuls depuis le 1er juillet 2019 : Net imposable 2 053,65 €, Salaire brut 2 053,65 € . Heures réellement travaillées depuis le 01/08/2019 : 736.06h. Temps travaillé ce mois : 133 h.

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée. Pour la définition des termes employés, se reporter au site Internet www.service-public.fr rubrique cotisations sociales.

